

DIRECTION DES CONVENTIONS
PÔLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
DEPARTEMENT LICENCES ET CERTIFICATS
SECTION CERTIFICATS
Tél : 03 29 42 20 74

M SIAT PHILIPPE
56 RUE SIDI BRAHIM

38100 GRENOBLE

Dossier n° 280918

Saint-Dié des Vosges, le 29/04/2016

Monsieur,

Agissant pour le compte du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, l'Agence nationale des fréquences a le plaisir de vous adresser votre certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile maritime obtenu avec une note de 17/24.

Elle vous invite à apposer votre signature au verso du certificat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Chef de service,



COLOMBAT Gérard



REPUBLIQUE FRANCAISE
CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONISTE
DU SERVICE MOBILE MARITIME
(SHORT RANGE CERTIFICATE)
Valable également sur les voies de navigation intérieure



NOM / name : SIAT
PRENOM / firstname : PHILIPPE
NE(E) LE / date of birth : 23/11/1956
NUMERO / number : 280918
DELIVRE LE / issued : 29/04/2016
PAR / by : DDT du Rhône

Délivré conformément à la Rec. CEPT/ERC/REC 31-04 et au Règlement Radio de l'UIT.
In conformity with the Rec. CEPT/ERC/REC 31-04 and the ITU Radio Regulations.

Certificat délivré conformément aux dispositions des articles L.42-4 et D.406-12 du code des postes et des communications électroniques et des textes pris pour leur application.
CRR obtenu suivant les modalités de l'arrêté du 18 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 février 2011.
Le titulaire doit respecter le secret des correspondances et ne pas transmettre d'appels de détresse, faux ou trompeurs, sous peine de sanctions pénales (art 226-15 du code pénal, article L.39.7 du code des postes et des communications électroniques).

Toute personne trouvant cette carte est priée de la retourner à l'adresse suivante :

Signature du titulaire :



Agence Nationale des Fréquences
Département "Licences et Certificats"
4, rue Alphonse Matter - BP 8314
88108 Saint-Dié des Vosges